ROYAUME DU MAROC

Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique chargé du Commerce extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux



الوزارة المنتدبة لدى وزير الصناعة والتجارة والاستثمار والاقتصاد الرقه المكلفة بالتجارة الخارجية

Avis aux exportateurs n°16/15

Le Ministère délégué chargé du Commerce Extérieur porte à la connaissance des exportateurs, qu'en application de l'arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique chargé du Commerce Extérieur n° 3378-15 du 20 octobre 2015 (publié au Bulletin Officiel n° 6410 du 05 novembre 2015), la liste des produits ci-dessous est soumise au régime de licence d'exportation.

Numéro de nomenclature	Désignation des produits
78.01	Plomb sous forme brut
7804	Tables, Feuilles et bandes, en plomb; poudres et
7806	paillettes de plomb Autres ouvrages en plomb

Les exportateurs désirant bénéficier des licences d'exportation des produits susvisés, doivent déposer les demandes de licences d'exportation auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux (Services des Mesures Tarifaires et non Tarifaires sis, 1, avenue Tadla, Mabella-Rabat) comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

06 exemplaires de la licence d'exportation, ce formulaire peut être téléchargé sur le site web du Ministère chargé du Commerce Extérieur à l'adresse web suivante:

http://www.mce.gov.ma/exportateurs/DocExport/titre exportation.pdf

06 exemplaires de factures pro-format

